Ile-de-France Mobilités

Décision n° 20260401
Du 17 juillet 2026

POUR LE TIRAGE DE 200.000.000€ RELATIF AU CONTRAT DE FINANCEMENT N°94452 AVEC LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

Le Directeur Général,

VU le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;

VU l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;

VU le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

VU la décision de la Présidente du Syndicats des Transports d'Ile de France n°2016/133 du 30 mars 2016 portant nomination de Monsieur Laurent PROBST en qualité de Directeur général du Syndicat des Transports d'Ile de France ;

VU l'arrêté DRHT/PPC-2024/251 du 8 avril 2024 portant renouvellement de détachement sur l'emploi fonctionnel de directeur général de M. PROBST Laurent à compter du 30 mars 2024 ;

VU la délibération 20240206-003 du 6 février 2024 portant délégation d'attribution du conseil au Directeur Général ;

VU la délibération 20250148 du 4 avril 2025 portant nomination de Monsieur Abdelkader CHOUALA en qualité de Directeur des finances et de la commande publique

VU la délibération n° 20251210-314 du 10 décembre 2025 relative à l'adoption du budget primitif fixant les montants annuels de plafonds d'emprunt et de ligne de trésorerie pour l'exercice 2026

VU la délibération n° 20221207/214 relative au contrat de financement signé avec la Banque Européenne d'Investissement ;

CONSIDERANT le tirage du contrat de financement n°94452 de 200 000 000 € conclu avec la Banque européenne d'investissement le 16 décembre 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser dans le cadre du contrat de financement n°94452 un tirage auprès de la Banque Européenne d'Investissement, aux conditions suivantes :

Montant : 200.000.000 EUR (deux cents millions d'euros)

Durée : 15 ans à compter de la date de versement

Type de taux : le tirage pourra porter intérêt à taux fixe, ou à taux variable (EURIBOR) assorti d'un spread (qui inclut la marge) avec ou sans clause de date de révision ou de conversion d'intérêts

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20260717-20260401-AR
Date de réception préfecture : 17/08/2026

Taux plafond : dans le cas d'un taux fixe : maximum 4,10% par an ; et dans le cas d'une tranche à taux variable : EURIBOR 6 mois + spread maximum de 0,90 % par an.

Modalités de remboursement du principal de la tranche : Amortissement semestriel sculpté selon tableau d'amortissement en annexe.

Périodicité de paiement d'intérêts de la tranche : périodicité semestrielle

Il est également confirmé que le montant maximum d'emprunt autorisé au titre du budget de l'exercice en cours ne sera pas dépassé du fait du tirage de ce financement.

ARTICLE 2 : de signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au tirage à intervenir décrit ci-dessus avec l'établissement Banque Européenne d'Investissement, ainsi que tout document relatif et tout avenant à venir y afférent, et à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat.

ARTICLE 3 : Le Directeur Finance et Commande Publique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Ile-de-France Mobilités.

Le Directeur Finance et Commande Publique

Abdelkader CHOUALA

Le Directeur Finances et Commande Publique
Abdelkader CHOUALA
ILE DE FRANCE MOBILITES

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20260717-20260401-AR
Date de réception préfecture : 17/08/2026

Annexe

	Amortissement
15/09/2026	
15/03/2027	7 142 857,14
15/09/2027	7 142 857,14
15/03/2028	7 142 857,14
15/09/2028	7 142 857,14
15/03/2029	7 142 857,14
15/09/2029	7 142 857,14
15/03/2030	7 142 857,14
15/09/2030	7 142 857,14
15/03/2031	
15/09/2031	
15/03/2032	7 142 857,14
15/09/2032	7 142 857,14
15/03/2033	7 142 857,14
15/09/2033	7 142 857,14
15/03/2034	7 142 857,14
15/09/2034	7 142 857,14
15/03/2035	7 142 857,14
15/09/2035	7 142 857,14
15/03/2036	7 142 857,14
15/09/2036	7 142 857,14
15/03/2037	7 142 857,14
15/09/2037	7 142 857,14
15/03/2038	7 142 857,14
15/09/2038	7 142 857,14
15/03/2039	7 142 857,14
15/09/2039	7 142 857,14
15/03/2040	7 142 857,14
15/09/2040	7 142 857,14
15/03/2041	7 142 857,14
15/09/2041	7 142 857,14

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20260717-20260401-AR
Date de réception préfecture : 17/08/2026

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20260717-20260401-AR
Date de réception préfecture : 17/08/2026